Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-17D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN FEUILLET 2026-00154

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Séverine MULLER, Brigitte FALLOT, Patrick PIQUET, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER.

Ont donné procuration : Chantal de GRAEVE à Didier VAUTRIN, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Bruno PICAUD à Béatrice VAN DER GUCHT, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY, Anita ALLAIN-LE PORT à Brigitte FALLOT, Patrick BERTRAND à Patrick EVENO

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

017D/2026 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX DE PARCELLES APPARTENANT AUX CONSORTS GUILLEMOT POUR LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE A KERYONVARCH

Dans le cadre de la poursuite du projet d'aménagement d'un cheminement piétons et cycles entre Port Blanc et la RD101, l'acquisition d'une emprise d'environ 2 965 m² à Keryonvarch, est nécessaire pour mener à bien le projet.

Les parcelles cadastrées n° ZN 110, ZN 613, ZN 493 et ZN 391, sur lesquelles est située cette emprise, sises à Keryonvarch, sont propriété des Consorts GUILLEMOT, soit Madame Isabelle LE GALLIARD, Monsieur Serge GUILLEMOT et Monsieur Xavier GUILLEMOT.

Madame Isabelle LE GALLIARD, par un courrier daté du 26 novembre 2025 réceptionné en mairie le même jour ; Monsieur Serge GUILLEMOT, par un courriel en date du 23 décembre 2025 ; et Monsieur Xavier GUILLEMOT par un courriel en date du 23 décembre 2025, ont accepté de céder cette emprise au prix forfaitaire de 1 482,50 euros net vendeur.

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord des Consorts Guillemot en date du 26 novembre 2025 et du 23 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 07 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission finances, affaires économiques et tourisme en date du 12 janvier 2026,

Considérant que la réalisation du bornage définitif déterminera la surface exacte à céder, sans impact sur le montant de la cession,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ de faire l'acquisition au prix forfaitaire de 1 482,50 euros net vendeur d'une emprise foncière d'environ 2 965 m², sous réserve de la réalisation du bornage définitif, issue des parcelles cadastrées n° ZN 110, ZN 613, ZN 493 et ZN 391, situées à Keryonvarch et appartenant aux Consorts GUILLEMOT ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-17D_2026-DE

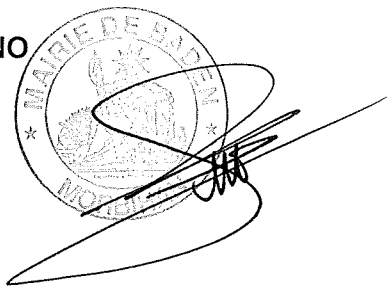
FEUILLET 2026-00155

↳ de mettre à la charge de la Commune de Baden, l'établissement des actes relatifs à l'acquisition, à savoir les frais de géomètre et de notaire ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 27 janvier 2026
Le Maire,
Patrick EVENO



Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-17D_2026-DE
FEUILLET 2026-00156

Plans provisoires

